

Charte de l'évaluation en 3^o

Année scolaire 2025-2026

Collège Tristan Derème

Préambule

Le projet d'évaluation du collège Tristan Derème s'inscrit dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du Diplôme Nationale du Brevet (DNB) et de la note de service du 02/09/2025. Il vise à garantir une évaluation juste, transparente et équitable pour tous les élèves de troisième, en valorisant leur travail, leurs progrès et leur engagement. Ce document est élaboré collectivement par l'équipe pédagogique, validé par le conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration.

Grands principes :

- l'évaluation est de la compétence des professeurs dans le cadre de leur liberté pédagogique,
- les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle des connaissances qui leur sont imposées (disciplines facultatives incluses),
- la réussite au collège dépend de manière déterminante de l'engagement de l'élève dans sa scolarité (accompagné dans son parcours par les responsables en ayant la charge)

1. Principes communs à toutes les disciplines

1.1. Cadre réglementaire et objectifs

- Le contrôle continu représente 40 % de la note globale du DNB
 - Dans chaque discipline obligatoire, par des activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20. Pour chaque discipline, la moyenne des trois trimestres donne la moyenne annuelle.
 - les points supérieurs à 10 sur 20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs peuvent s'ajouter à la somme des moyennes
 - La moyenne des moyennes annuelles représente 40 % du résultat final du DNB.

- Les épreuves terminales comptant pour 60 % de la note globale du DNB

Les épreuves finales du DNB pour les candidats scolaires

DISCIPLINE	NOTE	COEFFICIENT	DURÉE
Français			
Partie 1 : travail sur le texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation + grammaire et compétences linguistiques)	/50	2	3 h
Partie 2 : dictée	/10		
Partie 3 : rédaction	/40		
Le total sur 100 est ramené à une note /20			
Mathématiques			
Partie 1 : automatismes	/6	2	2 h
Partie 2 : raisonnement et résolution de problème	/14		
/20			
Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)			
Sous-épreuve histoire-géographie			
Analyse et compréhension de document	/15	1,5	2 h
Raisonnement et utilisation des repères historiques et géographiques	/25		
Le total sur 40 est ramené à une note /20			
Sous-épreuve EMC			
Problématique d'EMC à partir d'une situation pratique	/20	0,5	
/20			
Sciences			
Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie	/10	2	1 h
	/10		
	/20		
Épreuve orale			
Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs		2	15 min si individuel 25 min si collectif
Maitrise du sujet	/12		
Maitrise de l'expression orale	/8		
/20			

- Les moyennes annuelles, validées en conseil de classe, sont transmises via le livret scolaire unique (LSU) et ont une valeur certificative pour le calcul de la note du contrôle continu.
- L'évaluation vise à accompagner les apprentissages, attester des acquis et éclairer l'orientation vers l'enseignement supérieur.

1.2. Types d'évaluations et leur rôle

Plusieurs types d'évaluations peuvent être proposées aux élèves par les équipes pédagogiques :

- **Évaluation diagnostique** : en début d'année ou de séquence, pour identifier les besoins des élèves.
- **Évaluation formative** : tout au long des apprentissages, pour permettre aux élèves de progresser.
- **Évaluation sommative** : en fin de séquence ou de période, pour attester des acquis.

1.3. Pondération et représentativité des moyennes

- Une moyenne représentative doit être construite à partir de plusieurs notes (sauf cas particuliers d'absences d'enseignant ou de disciplines ayant un faible volume horaire). Le nombre de ces notes est défini par chaque enseignant pour sa discipline.
- Les coefficients sont fixés par les enseignants.
- Les travaux réalisés hors classe (devoirs maison, projets) peuvent être évalués, mais le poids total de ces coefficients ne doit pas dépasser celui des évaluations réalisées en classe.

Un devoir peut se voir attribuer un coefficient 0, dans ce cas, cela signifie que le devoir a une valeur informative pour l'élève sur son niveau d'acquisition des notions évaluées mais que cette note ne rentrera pas en compte dans la moyenne certificative pour l'examen du DNB.

1.4. Critères de notation

- Les critères sont explicites, partagés avec les élèves et alignés sur les compétences des programmes officiels.
- Les adaptations pour les élèves bénéficiant de PAP, PAI ou PPS sont prises en compte.

1.5. Gestion des absences et des moyennes non représentatives

- En cas d'absence à une évaluation, une évaluation de rattrapage peut être proposée au retour de l'élève, selon des modalités définies par l'enseignant.
- Si une moyenne annuelle n'est pas jugée représentative par le conseil de classe du 3^e trimestre (absence de notes, absences répétées – y compris pour des absences dûment justifiées), une évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année scolaire. La note obtenue remplace alors la moyenne annuelle.
- En cas d'évitement de l'évaluation ce comportement pourra être inscrit dans le livret scolaire et donc porté à la connaissance du jury du DNB.
- En cas d'absence aux évaluations de remplacement (absence justifiée ou non), la note **0** est attribuée (l'attribution d'une note dans les enseignements relevant du contrôle continu est obligatoire).

1.6. Lutte contre la fraude

- Toute fraude avérée lors d'une évaluation entraîne la suspension de la note. Le chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, décide des suites disciplinaires éventuelles et des conséquences sur l'évaluation concernée :
 - ✓ incidence sur la notation de la copie (note attribuée en tenant compte de la fraude avérée, la note 0 pouvant être justifiée si elle reflète une absence de travail de l'élève pour l'évaluation)
 - ✓ non prise en compte de la note et traitée comme une absence à l'évaluation concernée
- Il est rappelé que l'utilisation de l'Intelligence Artificielle sans l'accord explicite de l'enseignant constitue une fraude.

1.7. Communication

- Les élèves et leurs familles sont informés des modalités d'évaluation par les enseignants des disciplines.

2. Préparation aux examens – devoirs communs

Calendrier prévisionnel pour l'année scolaire 2025-2026

- **BND blanc** :

- voie générale et professionnelle les 26 et 27 février 2026.

3. Validation et diffusion

- Ce projet est validé par le conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration.
- Le professeur principal communique aux élèves ce projet d'évaluation.
- Il est porté à la connaissance des familles et des nouveaux enseignants via le site du collège.

Validé en conseil pédagogique
le 20 janvier 2026

Présenté en conseil d'administration
le 05 février 2026

Le Proviseur



A circular official stamp of the Collège Tristan Derème, Le Proviseur, is overlaid with a blue ink signature. The stamp contains the text 'COLLEGE TRISTAN DEREME' around the top edge and 'LE PROVISEUR' in the center. The signature is a stylized, cursive script in blue ink.